

Je suis un traitement contre Helicobacter pylori

Le site du Docteur Jean Pierre Portefaix

Adresse du site : www.docvadis.fr/portefaix.gastro



Validé par

le Comité Scientifique Gastro-entérologie

La présence d'Helicobacter pylori dans votre organisme a été confirmée par un examen. Cette bactérie très répandue est responsable de plusieurs maladies gastriques, notamment les ulcères. Il faut donc l'éradiquer, c'est-à-dire la faire disparaître de votre organisme.

Quel est le bénéfice de l'éradication d'Helicobacter pylori ?

Helicobacter pylori est responsable d'une infection chronique de l'estomac, impliquée dans le développement d'ulcères duodénaux et gastriques, ainsi que dans l'apparition de cancers gastriques. Son éradication permet de soigner les lésions de l'estomac et de prévenir leur évolution vers des pathologies plus graves.

Dans quels cas le traitement est-il nécessaire ?

L'éradication d'Helicobacter pylori est indispensable si vous souffrez d'une des maladies suivantes :

- ulcère duodéal ;
- ulcère gastrique ;
- lymphome du MALT gastrique (lymphome du tissu lymphoïde associé aux muqueuses).

Par ailleurs, Helicobacter pylori est le facteur de risque principal du cancer gastrique. Son éradication prévient donc le risque de cancer et permet de ralentir la progression des lésions. Si vous êtes porteur de la bactérie et que vous présentez des antécédents familiaux ou personnels de cancer gastrique, ou si vous devez subir une chirurgie bariatrique (chirurgie de l'obésité), l'éradication de la bactérie est nécessaire.

Enfin, l'éradication est également recommandée si vous devez suivre un traitement prolongé par anti-inflammatoire (AINS), car *Helicobacter pylori* est un facteur de risque supplémentaire d'ulcère gastroduodéal sous traitement par AINS.

Comment serai-je traité ?

Il existe plusieurs méthodes pour éradiquer *Helicobacter pylori*. Ces méthodes associent la prise de 3 ou 4 médicaments, dont des antibiotiques, à prendre séparément ou rassemblés en une seule gélule. Votre médecin vous prescrira la méthode la mieux adaptée à votre situation personnelle, vos antécédents et/ou vos allergies éventuelles. Si vous êtes allergique à un antibiotique, n'oubliez pas de le signaler à votre médecin.

Faudra-t-il que je sois suivi après ce traitement ?

Un suivi est indispensable pour vérifier l'efficacité du traitement. Il doit être effectué au plus tôt 4 semaines après la fin du traitement. La méthode la plus fréquente pour le contrôle d'éradication est le test respiratoire à l'urée. Ce test est facile à réaliser ; il consiste à expirer dans un tube à deux reprises, en ayant bu entre les deux expirations un jus d'orange contenant une solution permettant de détecter l'activité de la bactérie grâce à une simple réaction chimique qu'elle provoque à son contact.

Que faire si la bactérie est toujours présente dans mon organisme après mon premier traitement ?

Il peut arriver que la bactérie résiste à certains antibiotiques, qu'elle n'y soit pas sensible. Si c'est le cas et que le test révèle la présence d'*Helicobacter pylori* dans votre organisme après un premier traitement, votre médecin vous en prescrira un nouveau, différent du premier. Un nouveau test sera effectué un mois après l'arrêt de ce second traitement.

Si la bactérie est toujours présente, votre médecin vous prescrira un examen complémentaire pour déterminer précisément le traitement le plus à même d'éradiquer l'*Helicobacter pylori* présente dans votre organisme.

Combien de temps durera mon traitement ?

La durée totale de votre traitement dépend de la sensibilité d'*Helicobacter pylori* aux médicaments prescrits par votre médecin. Elle peut aller de 10 jours à quelques mois, en comptant les temps d'arrêt nécessaires entre l'arrêt des produits et les tests de contrôle.

L'éradication d'*Helicobacter pylori* est indispensable pour traiter certaines maladies gastriques comme les ulcères et en prévenir d'autres. Outre le traitement médicamenteux prescrit par votre médecin, efficace dans 90% des cas, l'arrêt du tabac est conseillé car fumer diminue par deux l'efficacité du traitement d'éradication.